



## 34<sup>ème</sup> session du Conseil des droits de l'homme Genève, 27 février – 24 mars 2017

### Point 10 : Dialogue interactif avec Suliman Baldo Expert Indépendant sur la situation des droits de l'homme au Mali

#### Monsieur le Président,

Le Bureau International Catholique de l'Enfance (BICE), le Bureau National Catholique de l'Enfance au Mali (BNCE-Mali), le Mouvement International d'Apostolat des Milieux Sociaux Indépendants (MIAMSI), l'International Confederation of the Society of Saint Vincent de Paul et la Company of the Daughters of Charity of Vincent de Paul, remercient l'Expert Indépendant pour son rapport qui fait écho notamment à la situation des enfants.

Dans son rapport à la 28<sup>ème</sup> session en mars 2015, l'Expert Indépendant avait affirmé que les enfants ont le plus souffert de la situation conflictuelle et post conflictuelle<sup>1</sup>. Enrôlés dans les groupes armés et abusés sexuellement, les enfants sont rendus plus vulnérables par le conflit et exposés à l'exploitation sexuelle à des fins commerciales, notamment dans les localités de Ségou pourtant hors de zones de conflit. Ils sont également privés du droit à l'éducation à cause de la fermeture de plus de 100 écoles pour raison de sécurité au Centre et au Nord du pays<sup>2</sup>. Aussi, l'abandon de l'école est-il également lié aux grossesses et mariages précoces, aux sévices sexuels, et au harcèlement en milieu scolaire<sup>3</sup>.

La lutte contre l'impunité des auteurs de violences sexuelles sur les jeunes filles piétine car le système de justice peine à se relever. En effet, en 2016, le CEDAW s'était préoccupé de la stigmatisation des victimes par des membres de leur famille et de la communauté à cause des pesanteurs sociales, mais également du fait que le système de justice reste inaccessible à la plupart des filles à cause, notamment de l'absence d'informations sur l'assistance nécessaire au dépôt de plainte dont le coût est inabordable pour la plupart d'entre elles et leur famille. Cette situation entraîne, par conséquent, un faible pourcentage de cas signalés. En outre, les longs retards administratifs et les sévices subis des mains de spécialistes des questions judiciaires et de responsables de l'application des lois renforcent la méfiance des filles et de leur famille à l'égard du système de justice<sup>4</sup>.

Quant aux enfants en conflit avec la loi, ils font l'objet d'arrestations arbitraires et sont détenus préventivement pour de longues durées sans assistance juridique. A cela s'ajoute les mauvaises conditions de détention, la non-séparation des prévenus des condamnés, la détention sans jugement et le fait que les services d'enquêtes ne sont pas dotés de moyens suffisants pour mener leurs investigations. Les délégués à la protection de l'enfance qui devraient œuvrer auprès de chaque Haut Commissaire de région et du district de Bamako n'existent que sur le papier.

#### Questions :

1. *Quelle est votre évaluation de la situation des enfants et quelles sont les évolutions concrètes dans l'accès à la justice des enfants ?*
2. *Dans le cadre de la Politique Nationale des Droits de l'Homme (PNDH) 2017-2021, quels sont les leviers qui pourraient être actionnés pour adresser les préoccupations relatives aux droits de l'enfant soulevées par l'Expert Indépendant dans son rapport ?*

**Merci Monsieur le Président.**

<sup>1</sup> A/HRC/28/83 (2015) § 87.

<sup>2</sup> Communiqué HR/17/81 de l'Expert Indépendant Suliman Baldo en date du 9 mars 2017 à l'issue de sa huitième mission dans le pays qui a duré du 27 février au 8 mars 2017. CEDAW/C/MLI/CO/6-7 (2016), § 29, in fine.

<sup>3</sup> CEDAW/C/MLI/CO/6-7 (2016), § 26.

<sup>4</sup> CEDAW/C/MLI/CO/6-7 (2016), §§ 13-14, 23-24.